



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Collectivites locales

Question écrite n° 25970

#### Texte de la question

Reponse. - Au 31 decembre 1986, les taux minima applicables aux emprunts a moyen et long terme (10 a 15 ans) que les collectivites locales des principaux pays membres de la CEE etaient susceptibles soit de contracter directement aupres d'organismes de credit, soit de lever sur le marche obligataire etaient les suivants, dans leurs devises nationales respectives : Voir tableau dans le JO no 01 (annee 1988).

#### Texte de la réponse

Reponse. - Au 31 decembre 1986, les taux minima applicables aux emprunts a moyen et long terme (10 a 15 ans) que les collectivites locales des principaux pays membres de la CEE etaient susceptibles soit de contracter directement aupres d'organismes de credit, soit de lever sur le marche obligataire etaient les suivants, dans leurs devises nationales respectives : Voir tableau dans le JO no 01 (annee 1988).

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard-Reymond Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25970

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** économie, finances et privatisation.

**Ministère attributaire :** économie, finances et privatisation.

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1987, page 3248

**Réponse publiée le :** 4 janvier 1988, page 55